

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 14 mai 2025

Date de convocation : 05 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 09

Président de séance : Stéphane SIMON

Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Francine MARAGLIANO, Mme Martine PHILIPPE, M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Sylvie SAHUT – SGC, Mme Vanessa BELIN – OT, Mme Nicole PERSON – EPN, Mme Caroline PORTHEAULT – OT.

Titulaires et suppléants excusés : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, M. Romain MOHAMMEDI, M. Raphaël NORBLIN, M. Patrick POINTEAU, Mme Noémie VIEILLE, M. Abdé ZAYANI.

Délibération n°10/2025 – Budget 2025 – Charges de gestion courante

VU la délibération n°03/2025 du 19 mars 2025 – Budget Primitif 2025

VU la délibération n°08/2025 du 14 mai 2025 – Budget 2025 – Décision modificative n°1

Contexte

Madame Nadine Guittard, comptable du Comptoir des Loisirs, embauchée en mai 2000, a mis un terme à sa carrière professionnelle 31/01/2025.

A l'occasion de cet événement, Le Comptoir des Loisirs lui a offert deux cadeaux de départ en retraite. Le montant total de ces cadeaux respecte le cadre légal de 5% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) soit $3\,925,00\text{ €} \times 5\% = 196,00\text{ €}$.

L'imputation comptable correspondant à cette dépense relève de charges de gestion courante au compte 6588.

Une délibération doit être jointe au mandat correspondant et doit expressément indiquer le cas juridique précisant l'attribution du cadeau, en l'espèce le départ à la retraite de Madame Nadine Guittard.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (9 voix pour soit l'unanimité) :

- APPROUVE l'imputation au compte 6588 « Autres charges diverses de gestion courante » d'un total de dépense de 194,00 € soit 70,00 € + 124,00 €, relativement à l'attribution à Madame Nadine Guittard de cadeaux à l'occasion de son départ à la retraite.

Certifié exécutoire le 14 mai 2025
Transmis en Préfecture le 19 / 05 / 2025
Publié le 27 / 05 / 2025

PRÉFECTURE DE L'EURE



23 MAI 2025

ARRIVÉE

Le Président,
Stéphane SIMON